

## « RELAIS DE PRÉVENTION » : UN NOUVEAU DISPOSITIF GRATUIT POUR RÉPONDRE À L'OBLIGATION LÉGALE DES ENTREPRISES

Depuis 2012, l'employeur doit désigner un référent au sein de l'entreprise pour la sécurité et la prévention des risques professionnels cela permet de valoriser l'expérience et la connaissance du terrain. Or bien souvent les dirigeants des entreprises de 20 à 50 salariés ne savent pas comment s'y prendre pour mettre en place ce référent, ni comment le former et l'outiller pour répondre à cette fonction.

Le dispositif «Relais de Prévention» répond à ce besoin d'accompagnement, totalement gratuit, il est inclus dans la cotisation annuelle des adhérents.

### Des formations actions pour répondre aux objectifs du terrain

Le référent bénéficie de formations actions d'1/2 journée qu'il peut effectuer sur 2 ans pour actualiser sa base de connaissances. Les modules sont dispensés par des professionnels de la prévention des risques professionnels et dispensés chez Prevaly. Ils s'articulent autour de grands axes :

- Sécurité et prévention dans l'entreprise
- Du Document Unique au Plan d'Action
- Méthode de Gestion des Accidents du Travail
- Analyse des situations de travail/ échanges de pratiques

A l'issue des modules de formation le référent est labellisé «Relais de Prévention» et bénéficie d'un accompagnement permanent sur ses missions par le service de prévention et santé au travail.

### Des bénéfices concrets et mesurables pour l'entreprise

Pour l'entreprise, prendre part au dispositif permet non seulement de répondre aux obligations réglementaires mais aussi de favoriser le dialogue social. Le dispositif permet à l'entreprise de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue des conditions de travail et ainsi d'agir sur le volume des accidents de travail et leurs coûts. Car bien que souvent perçue comme une contrainte pour l'entreprise, des études ont démontré qu'investir dans une démarche de prévention permet de doubler le retour sur investissement.

La prévention des risques devient ainsi un véritable vecteur de performance.

### Ensemble pour faire grandir la prévention !

Le dispositif Relais de Prévention permet de bénéficier d'un réseau, de partages d'expériences. ainsi pour l'entreprise, la conception et la mise en oeuvre d'un plan d'actions de prévention pluriannuel n'est plus perçu comme une contrainte. En bénéficiant d'un accompagnement permanent et personnalisé, à l'issue de la formation du référent, l'entreprise contribue au développement de la prévention des risques professionnels.

*Pour toute information complémentaire sur le dispositif «Relais de prévention» un formateur se tient à votre disposition, il pourra répondre à toutes vos questions.*

#### CONTACT PRESSE